

CONVENTION DE DON D'UNE ŒUVRE D'ART

Entre Monsieur Serge Lemoine, ci-après désigné "le donateur", d'une part,

Et la Ville de Rouen, représentée par son Maire, M. Yvon Robert, ci-après désignée "le donataire"

Il a été convenu ce qui suit :

OBJET

La présente convention est établie afin de définir les conditions dans lesquelles Monsieur Serge Lemoine fait don à la Ville de Rouen d'un tableau d'Alexandre-Évariste Fragonard (1780-1850).

Article 1 - DESCRIPTION ET NATURE DU DON

Le donateur déclare, par la présente, faire don au donataire de l'œuvre suivante :

- Alexandre-Évariste Fragonard, *Jeanne d'Arc sur le bûcher*, huile sur toile, H. 37,2 ; L. 24,6 cm, vers 1822.

Article 2 – AFFECTATION DU DON

Le donateur destine ce don au musée des Beaux-Arts de Rouen, afin qu'il soit porté sur ses registres d'inventaires, à charge pour cette institution d'en assumer la gestion matérielle.

Article 3 - CONDITIONS DU DON

3-1 Délivrance d'un reçu fiscal

La Ville de Rouen s'engage à ce que le don fasse l'objet d'un reçu fiscal délivré avant le 31 décembre 2015 par le musée des Beaux-Arts, pour une valeur totale de 38.000 € (trente-huit mille euros).

3-2 Obligation de présentation

Le don n'est assorti d'aucune obligation de présentation permanente dans les salles du musée des Beaux-Arts de Rouen. Dès l'exécution du don, le prêt de l'œuvre à des expositions

temporaires ou sa mise en dépôt seront laissés à l'appréciation du personnel scientifique de conservation du musée des Beaux-Arts.

3-3 Mention de provenance

La Ville de Rouen s'engage à ce que, lors de leur présentation au public, les œuvres soient accompagnées de cartels mentionnant leur provenance sous la forme suivante : Don Serge Lemoine, 2015.

Article 4 - LITIGES ENTRE LES PARTIES

Les contestations relatives à l'exécution de la présente convention seront, avant toute demande de justice, soumises à un examen à l'amiable. Le tribunal compétent pour juger des litiges éventuels est le Tribunal Administratif de Rouen.

Fait à Rouen

Le

Fait à

Le

Pour le Maire et par délégation

Christine ARGELES
Adjointe au Maire chargée de la Culture
De la Jeunesse et de la Vie Etudiante

Serge LEMOINE